

ARRETE n° 2020-01

modifiant la répartition des emplois du 1^{er} degré dans le département des Landes à la rentrée 2020 :

L'Inspecteur d'académie

Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale des Landes

Vu les articles L.211-1 et L.911-3 du Code de l'éducation,

Vu l'article D.211-9 du Code de l'éducation,

Vu les articles R.222-24 et R.235-11 du Code de l'éducation,

Vu la circulaire n° 2003-104 du 3 juillet 2003 relative à la préparation de la carte scolaire du premier degré,

Vu les avis des comités techniques spéciaux départementaux recueillis le 6 avril 2020 et le 14 avril 2020,

Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale recueilli le 24 avril 2020,

ARRETE

1. Ouvertures de classes au titre de la démographie :

- ▶ Ecole primaire de SOUPROSSE (5^{ème} classe)
- ▶ RPI LUCBARDEZ – SAINT AVIT (3^{ème} classe à Lucbardez)

2. Fermetures de classes au titre de la démographie :

- ▶ Ecole maternelle Saint-Exupéry - DAX (5^{ème} classe)
- ▶ Ecole maternelle Aliénor d'Aquitaine - LABENNE (7^{ème} classe)
- ▶ Ecole maternelle de MORCENX LA NOUVELLE (4^{ème} classe)
- ▶ Ecole maternelle Robert Lasplacettes – TARNOS (4^{ème} classe)
- ▶ Ecole élémentaire Gaston Larrieu – SAINT PAUL LES DAX (6^{ème} classe)
- ▶ Ecole élémentaire Meyrie - BISCARROSSE (14^{ème} classe)
- ▶ Ecole élémentaire - CAPBRETON (13^{ème} classe hors ULIS)
- ▶ Ecole primaire EUGENIE LES BAINS (6^{ème} classe)
- ▶ Ecole primaire du Carboué – MONT DE MARSAN (7^{ème} classe hors ULIS)
- ▶ Ecole primaire 134 avenue des Ecoles – SOORTS HOSSEGOR (7^{ème} classe)
- ▶ RPI BOSTENS / GAILLERES / POUYDESSEAUX (3^{ème} classe à Gaillères)

3. Postes spécifiques

3.1 : Fermeture des dispositifs d'accueil des moins de 3 ans :

- 0.50 ETP Ecole maternelle du Centre – MONT DE MARSAN
- 0.50 ETP Ecole maternelle - SOUSTONS
- 0.50 ETP Ecole maternelle Frédéric Mistral – SAINT PIERRE DU MONT

3.2 : Fermeture de dispositifs Plus de maîtres que de classes :

- 0.50 ETP Ecole élémentaire – AMOU
- 0.50 ETP Ecole élémentaire – AIRE SUR L'ADOUR
- 0.50 ETP Ecole élémentaire Lucie Aubrac - DAX
- 0.50 ETP Ecole primaire - LUE
- 0,50 ETP Ecole primaire – ESCOURCE
- 0.50 ETP Ecole primaire - POMAREZ
- 0.50 ETP Ecole primaire – SABRES
- 0.50 ETP Ecole primaire Frédéric Mistral – SAINT PIERRE DU MONT
- 0.25 ETP Ecole primaire - SAUGNACQ ET MURET
- 0.50 ETP Ecole élémentaire – VILLENEUVE DE MARSAN

3.3 Enseignement de l'Occitan :

Ouvertures :

- 0,5 ETP Ecole maternelle - MORCENX LA NOUVELLE
- 0.5 ETP Ecole maternelle – GEAUNE
- 0.5 ETP Ecole primaire – POMAREZ

3.4 Accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers :

Ouvertures :

- ▶ 0.5 ETP pour l'enseignement aux élèves allophones nouvellement arrivés en France (rattachement à l'école élémentaire Meyrie de Biscarrosse)
- ▶ 1 ETP enseignant référent chargé de la mise en œuvre des décisions de la MDPH (pour exercer sur la circonscription de Dax Sud Adour)
- ▶ 1 ETP pour l'ouverture d'une unité d'enseignement autisme rattachée à l'école maternelle de Saint-Médard à MONT DE MARSAN
- ▶ 2 ETP pour l'ouverture d'ULIS (unités localisées d'inclusion scolaire) :
 - à l'école élémentaire de POUILLON
 - à l'école élémentaire de TARTAS.

Fermetures :

- ▶ 1,5 ETP enseignants spécialisés à l'IME du Centre Départemental de l'Enfance à MONT DE MARSAN.

3.5 Encadrement pédagogique :

3.5.1 Ouvertures :

- 1 ETP Conseiller pédagogique mission formation continue et maîtrise de la langue : rattachement à la circonscription de Dax Sud Adour,
- 0.5 ETP poste d'enseignant pour la mission « classes dédoublées »,
- 0,17 ETP : augmentation de la décharge de direction pour l'accompagnement de la fusion des écoles maternelle et élémentaire Gaston Larrieu à SAINT PAUL LES DAX.

3.5.2 Fermetures :

- 0.58 ETP : diminution des décharges de direction liées aux fermetures de classes à l'école maternelle Robert Lasplacettes à TARNOS (- 0.25 ETP), à l'école élémentaire du Carboué – MONT DE MARSAN (-0.08 ETP) ; dans les écoles élémentaires de CAPBRETON (- 0.25 ETP) et Meyrie à BISCARROSSE (- 0.25 ETP).
- 0,50 ETP poste de conseiller pédagogique : circonscription de MIMIZAN PAYS DE BORN.

4. Autres situations :

4.1 Modifications dans la répartition des postes d'enseignants :

- 0.5 ETP enseignant pour les enfants de familles itinérantes et de voyageurs est transformé en 0.5 ETP pour l'accueil d'enfants nouvellement arrivés en France (Ecole élémentaire des Arènes – SAINT VINCENT DE TYROSSE),
- 7 postes d'enseignants fléchés langues vivantes deviennent des postes d'enseignants sans spécialité en écoles élémentaires.

4.2 Modifications dans l'organisation des écoles :

Fusion de l'école maternelle Gaston Larrieu (0879N) et de l'école élémentaire Gaston Larrieu à SAINT PAUL LES DAX qui devient une école primaire.

Structure de cette école primaire à la rentrée 2020 :

- . 3 classes maternelles par transfert de 3 classes de l'école maternelle Gaston Larrieu
- . 5 classes élémentaires
- . 0.50 ETP décharge de direction pour l'année scolaire 2020-2021 (0.33 ETP à compter de la rentrée 2021).

4.3 Réorganisations de regroupements pédagogiques intercommunaux (R.P.I.) :

. **Modification du R.P.I. 40201** : Bostens – Gaillères – Pouydesseaux – Sainte Foy.

Sortie de Sainte Foy qui rejoint la circonscription de Mont de Marsan Sud Armagnac

Composition à la rentrée 2020 : **Bostens – Gaillères – Pouydesseaux (7 classes)**

Circonscription de Mont de Marsan Haute Lande.

. **Création du R.P.I. 40213 à 11 classes** : Lacquy (commune sans école) – Sainte Foy – Villeneuve de Marsan (écoles maternelle et élémentaire).

Circonscription de Mont de Marsan Sud Armagnac.

. **Modification du R.P.I. 40605** : Geloux / Ygos Saint Saturnin.

Sortie de Ygos Saint Saturnin qui rejoint le R.P.I. n° 40706

Composition du R.P.I. 40605 à la rentrée 2020 : Geloux – Saint Martin d'Oney (10 classes).

Circonscription : Mont de Marsan Haute Lande

. **Modification du R.P.I. 40706** : Arengosse – Ousse Suzan – Saint Yaguen – Villenave.

Saint Yaguen et Villenave quittent le R.P.I. et rejoignent le R.P.P. n° 40703

Composition à la rentrée 2020 du R.P.I. 40706 : Arengosse – Ousse Suzan – Ygos Saint Saturnin (9 classes).

Circonscription de Mimizan Pays de Born.

. **Modification R.P.I. n° 40703** : Beylongue – Carcen Ponson.

Composition à la rentrée 2020 : Beylongue – Carcen Ponson – Saint Yaguen – Villenave (6 classes).

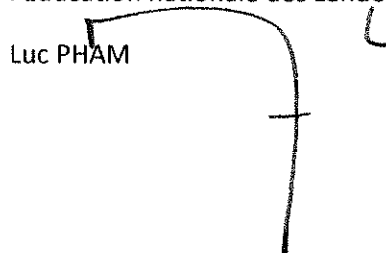
Circonscription de Dax Centre Landes.

5. Madame la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'Education nationale des Landes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Mont-de-Marsan, le 4 mai 2020

Signé : le Directeur académique des services départementaux de
l'Education nationale des Landes,

Luc PHAM

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' shape with a vertical line extending downwards from the bottom right of the 'L'.